



Mise en demeure avec une faute dans mon nom

Par **amu**, le **10/03/2010** à **21:24**

Bonjour, je fais l'objet d'une mise en demeure par un Groupement d'intérêt économique d'huissiers de justice pour des faits que je réfute complètement mais on ne m'en a pas donné l'occasion. Cette mise en demeure a été envoyée au domicile de mes parents, à priori à mon nom, je dis à priori car en fait il y a une grosse faute d'orthographe et de prononciation. A partir du moment où cette procédure n'est pas à mon nom, peut elle être considérée comme caduque? Merci d'avance. Cordialement.

Par **amu**, le **10/03/2010** à **21:32**

pour info, voici les faits qui me sont reprochés: il y a un an de cela j'ai été contrôlé au volant d'un véhicule de société sans avoir les papiers d'assurances sur moi. J'ai donc reçu une amende de 11€ ainsi que l'obligation de présenter ces papiers sous 5 jours. Je suis allé les présenter le soir même. J'ai renvoyé les papiers ainsi que le paiement de l'amende dans la foulée. Mon chèque a bien été débité. En revanche, j'ai reçu bien longtemps après sous un nom approximatif au domicile de mes parents une amende de 375€ pour non présentation. N'ayant rien payé, aujourd'hui c'est une mise en demeure qu'il m'envoient.